

M

Le vingt troisieme jour du mois d'avril
mil sept cent soixante seize je soussigné curé
de cette paroisse ai donné la benediction
nuptiale a pierre nicolas leblou natif de la
paroisse de verdrecques et demeurant depuis
quelque temps dans celle d'houdelghem ou
quienville agé de vingt quatre ans ou environ
fils legitime de jacques josph Charon demeurant
a verdrecques et de marie isabelle felix Duplourij
d'une part et a marie jacqueline josph lefebvre

veuve de noë jervois native de Colasville et
habitante de cette paroisse fille de feu jean
et de feu marie jeanne amponille agée ou
environ de trente huit ans d'autre part et les
ai mariés, publication des trois bans préalablement
faite dans les paroisses requises, avec le contentement
des parens dudit mineur comme ont attesté les
personnes ci dessous nommées et ont été presens
comme temoins felix josph leblou frere du
mariant, antoine josph Derin cousin, jean
pierre toutart beau frere de la maritante et
amable antoine creuset, et pierre nicolas leblou
et antoine josph Derin ont déclaré savoir
verire et les autres ont déclaré ne savoir verire
de ce interpellé et ont mis leur marque ordinaire
Pierre nicolas Leblou

antoinne josph Derin
marque + de marie jacqueline lefebvre
marque + de marie isabelle Duplourij
marque + de felix josph leblou
marque + de jean pierre toutart
marque + d'antoinne amable creuset

Aff. Kint curé de verdrecques

le vingt troisieme jour du mois d'avril
mil sept cent soixante seize je sousigné curé
de cette paroisse ai donné la benediction
nuptiale a pierre nicolas leblon natif de la
paroisse de werdrecques et demeurant depuis
quelque tems dans celle d'hondeghem ou
quienville agée de vingt quatre ans ou environ
fils legitime de jacques joseph Charon demeurant
a werdrecques et de marie isabelle felix duplouty
d'une part et a marie jacqueline joseph lefebvre
veuve de noë gervois native de bolliselle et
habitante de cette paroisse fille de feu jean
et de feu marie jeanne ampouille agée ou
environ de trente huit ans d'autre part, et les
ai mariés, publication des trois bans préalablement
faite dans les paroisses requises , avec le consentement
des parens dudit mineur comme ont attesté les
personnes ci-dessous nommées et ont été presens
comme témoins felix joseph leblon frere du
mariant, antoine joseph derein cousin, jean
pierre tousart beau frere de la mariante et
amable antoine creuset , et pierre nicolas leblon
et antoine joseph derein ont déclaré sçavoir
ecrire et les autres ont déclaré ne sçavoir ecrire
de ce interpellé et ont mis leur marque ordinaire
pierre nicolas leblond

antoine joseph derin

marque + de marie jacqueline lefebvre

marque + de marie isabelle duplouty

marque + de felix joseph leblon

marque + de jean pierre tousart

marque + d'antoine amable creuset

A.f.b. Kindt curé de wizernes